

COMMUNE DE CERON  
Canton de MARCIGNY- 71110  
CONSEIL MUNICIPAL  
Procès-verbal du 9 décembre 2022

Présents : Michel GONDARD, Michel JULIEN, Claire PALLOT, Jean BIRARD, Michel BLAQUE,  
Anthony SOUFFERANT, Franck SOUFFERANT

Absents excusés : Nadège AUBOURDY, Marc CHAMPAULT, Jean-Luc SCHRACK

Procurations : Nadège AUBOURDY donne procuration à Claire PALLOT  
Jean-Luc SCHRACK donne procuration à Michel BLAQUE

Nombre de membres en exercice : 10    Nombre de présents : 7    Nombre de votants : 9

Date convocation : 5 décembre 2022

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Publicité des actes
- Décision modificative budgétaire
- Convention de médiation préalable avec le Centre de Gestion
- Eclairage du Centre Bourg
- Entretien du cimetière
- Indemnisation assurance
- Election d'un délégué suppléant à la commission « Appel d'Offres »
- Election d'un délégué au Syndicat de la Sologne Ligérienne
- Election d'un délégué au SYDESL
- Election d'un délégué suppléant à l'Agence Technique Départementale
- Election d'un délégué suppléant au Refuge Fourrière
- Aménagement pour la sécurité du Bourg
- Projet de plantations d'arbres fruitiers
- Compte rendu de réunions
- Lecture du courrier des administrés
- Questions et informations diverses

Secrétaires de séance : Michel JULIEN et Anthony SOUFFERANT

Ouverture de la séance à 20h07

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre :  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.
- Publicité des actes :  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la publicité des actes, décision qui annulera celle prise le 3 juin 2022. Il demande le vote à bulletin secret.  
Résultat du vote :
  - Affichage en mairie uniquement : 1 voix

- Publication sur le site uniquement : 0 voix
  - Affichage en mairie et publication sur le site : 8 voix
- Les procès-verbaux sont disponibles en mairie.

➤ Décision modificative :

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir rembourser la concession reprise par la commune, il convient d'effectuer une décision modificative à savoir :

- Créer le compte 673 « reprise sur titres antérieurs » pour 100 €
- Diminuer le compte 615221 « entretien sur bâtiments publics » de 100 €

Franck SOUFFERANT : En quoi consiste une reprise de concession ?

Monsieur le Maire : une reprise de concession, c'est quand les propriétaires d'une concession vide désirent la revendre à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De créer le compte 673 « reprise sur titres antérieurs » pour 100 €
- De diminuer le compte 615221 « entretien sur bâtiments publics » de 100 €

➤ Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion :

Monsieur le Maire explique les trois cas de médiation possible :

- La médiation préalable obligatoire à l'encontre des décisions administratives comme le refus de détachement, une décision administrative individuelle défavorable, un refus de formation professionnelle... Le tarif de cette médiation est inclus dans la cotisation annuelle au Centre de Gestion.
- La médiation à l'initiative du juge qui ne se mettra en œuvre que si la médiation est acceptée par la collectivité et la personne avec laquelle, elle est en conflit. Une convention de mise en œuvre d'une médiation ordonnée par le juge sera établie pour chaque affaire et sera signée par les parties en conflit. Le tarif de cette médiation est fixé à 500 € pour 8 heures maximum et au-delà 50 € par heure.
- La médiation conventionnelle qui ne se mettra en œuvre que si la médiation est acceptée par la collectivité et la personne avec laquelle elle est en conflit. Une convention de mise en œuvre d'une médiation conventionnelle sera établie pour chaque affaire et sera signée par les parties en conflit. Le tarif de cette médiation est fixé à 500 € pour 8 heures maximum et au-delà 50 € par heure

Question de Jean-Luc SCHRACK par le biais de Michel BLAQUE : que signifie dans la convention la phrase « en adhérant à cette mission, la collectivité ou l'établissement signataire de la présente convention prend acte que les recours formés contre les décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation des agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation »

Monsieur le Maire : cela signifie qu'en cas de conflit avec un agent, nous devons procéder à une médiation avant de prendre d'autres mesures comme d'aller devant les tribunaux.

Question de Jean-Luc SCHRACK par le biais de Michel BLAQUE : que signifie dans la convention la phrase « Le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est inclus dans la cotisation additionnelle. Pour les médiations à l'initiative des parties ou à la demande du juge, le tarif forfaitaire est fixé à 500 euros pour 8 heures au maximum. Au-delà, le tarif horaire est fixé à 50 euros. »

Monsieur le Maire : Le tarif de la médiation préalable obligatoire est déjà compris dans la cotisation que la commune verse au Centre de Gestion. Les autres médiations seront payantes si la commune en a besoin au tarif de 500 € pour 8 heures et 50 € par heures supplémentaires. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer à bulletin secret, chaque conseiller pouvant choisir, 0 ou 1 ou 2 ou les 3 types de médiations

Résultat du vote :

- Médiation préalable obligatoire : 9 voix
- Médiation à l'initiative du juge : 2 voix
- Médiation conventionnelle : 2 voix

➤ Eclairage du Centre Bourg :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté du 7 décembre 2018 :

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivants :

- Du 11 novembre au 7 décembre : sur l'ensemble des infrastructures de 20h30 à 6 h du matin sauf les trois candélabres en face de l'Eglise qui resteront éclairés le soir jusqu'à 21h30 et éclairage à partir de 6h.
- Du 8 décembre au 10 janvier : sur l'ensemble des infrastructures de 22h30 à 6h
- Du 11 janvier au 20 mars : sur l'ensemble des infrastructures de 20h30 à 6 h du matin sauf les trois candélabres en face de l'Eglise qui resteront éclairés le soir jusqu'à 21h30 et éclairage à partir de 6h.
- Du 21 mars au 10 novembre : sur l'ensemble des infrastructures de 23h à 6h du matin. La nuit de samedi à dimanche éclairage jusqu'à minuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Interruption de l'éclairage public toute l'année sur l'ensemble des infrastructures de 20h30 à 6h : 3 voix
- Interruption de l'éclairage public toute l'année sur l'ensemble des infrastructures de 20h30 à 6 h sauf sur les trois candélabres en face de l'Eglise de 21h30 à 6h : 6 voix

Michel JULIEN : il faudrait demander au Sydesl de passer les ampoules des candélabres en LED.

➤ Entretien du cimetière :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour l'acquisition d'une lame pour l'entretien du cimetière. Il demande le vote à bulletin secret.

Résultat du vote : acquisition d'une lame pour l'entretien du cimetière au coût de 1032 € TTC auprès de l'entreprise JER : 9 voix

Monsieur le Maire : j'ai fait venir un professionnel pour obtenir des conseils pour l'entretien du cimetière. Ce dernier devait lui établir trois devis différents mais je suis toujours en attente.

Jean-Luc SCHRACK par le biais de Michel BLAQUE demande s'il serait possible de faire un test d'engazonnement.

Anthony SOUFFERANT : le gazon quand il est mouillé et que des camions passent dessus, cela va faire des dégâts

Michel JULIEN : on peut faire un essai des trois méthodes du professionnel

Michel BLAQUE : n'a pas d'avis

Franck SOUFFERANT : l'herbe ce n'est pas pratique par temps de pluie avec la circulation. Si on met peu de terre, l'herbe en plein soleil va griller et c'est de la mauvaise herbe qui va pousser.

Jean Birard : le test fait avec la lame montre un bon travail. Il faut continuer avec la lame.

Claire PALLOT : Vu que le conseil vient de décider l'achat d'une lame, il ne faut pas engazonner.

Monsieur le Maire : le travail avec la lame est excellent. L'agent tond régulièrement l'été, il emmènera la lame en même temps. Il demande au Conseil Municipal de voter à bulletin secret.

Résultat du vote :

Pour l'engazonnement : 1 voix

Contre l'engazonnement : 7 voix

Abstention : 1 voix

➤ Indemnisation de l'assurance :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la Trésorerie demande une délibération du Conseil pour encaisser le chèque d'indemnisation de l'assurance concernant les dégâts survenus au pont.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de l'assurance.

Anthony SOUFFERANT : quand auront lieu les travaux

Monsieur le Maire : l'artisan s'est blessé. Je le rappelle.

➤ Désignation d'un délégué suppléant à la Commission des appels d'offres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant à la commission des appels d'offres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean BIRARD comme délégué suppléant à la commission des appels d'offres.

➤ Désignation d'un délégué au Syndicat des eaux de la Sologne Ligérienne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de nommer un nouveau délégué au Syndicat des Eaux de la Sologne Ligérienne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Michel BLAQUE comme délégué à ce syndicat
- Monsieur Michel JULIEN comme délégué suppléant à ce syndicat

➤ Désignation d'un délégué suppléant au SYDESL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant au SYDESL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Jean-Luc SCHRACK comme délégué au SYDESL
- Monsieur Anthony SOUFFERANT comme délégué suppléant au SYDESL

➤ Désignation d'un délégué suppléant à l'Agence Technique départementale (ATD) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant à l'ATD.

Michel BLAQUE : quelle est la fonction de l'ATD

Monsieur le Maire : L'ATD aide les communes à établir les appels d'offres, à obtenir des subventions, conseille sur les travaux à réaliser dans le cadre par exemple de réfection d'une salle communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Michel BLAQUE comme délégué suppléant à l'ATD.

➤ Désignation d'un délégué suppléant au Refuge Fourrière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant au Refuge Fourrière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Michel JULIEN comme délégué suppléant au Refuge Fourrière.

➤ Aménagement pour la sécurité du Bourg :

Monsieur le Maire remercie Jean-Luc SCHRACK pour son travail. Il présente le plan établi par Jean-Luc SCHRACK pour l'aménagement du Bourg vers l'arrêt du car scolaire : place de parking, passage piéton, matérialisation de l'arrêt du car.

Anthony SOUFFERANT : le projet est bien

Michel JULIEN : un marquage au sol serait suffisant à la place des poteaux

Franck SOUFFERANT : l'idée du passage piétonnier est bien. Quand il y a une manifestation à la salle, les adultes discutent et les enfants seront sécurisés pour aller à l'agorospace.

Jean BIRARD : le plan établi par Jean-Luc est bien.

Claire : il faut demander des devis pour différentes solutions.

Monsieur le Maire : comme c'est une route départementale, il faut voir avec la Direction des Routes et des Infrastructures (DRI).

Le Conseil Municipal est d'accord pour continuer d'avancer sur le projet mais demande à Monsieur le Maire de faire établir plusieurs devis et de voir plusieurs solutions.

Monsieur le Maire présente pour l'autre partie du bourg, un devis pour un radar pédagogique. Le devis se monte à 2574.72 € TTC avec le radar solaire gratuit jusqu'au 31 décembre 2022. Il a également fait une demande à la DRI pour rapprocher les panneaux d'entrée du Bourg.

Anthony SOUFFERANT : quand je vois un radar pédagogique, cela me fait ralentir.

Michel JULIEN ne croit pas à l'efficacité du radar pédagogique et propose plutôt l'installation d'un feu qui passe au rouge quand le véhicule roule trop vite.

Michel BLAQUE est pour le radar

Franck SOUFFERANT est pour un radar pédagogique mais s'inquiète sur la durée de vie de ces radars quand il en voit souvent qui sont en panne.

Monsieur le Maire : le radar à une garantie de 5 ans

Jean BIRARD propose de se renseigner sur le tarif d'un feu.

Claire PALLOT : il faut se renseigner pour savoir si l'installation d'un feu est possible et sur le coût

Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour le coût d'un feu et sur la réglementation en vigueur.

➤ Projet de plantation d'arbres fruitiers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des travaux plus importants à prévoir sur la commune :

- Plaques sous le préau de la salle
- Plantation vers l'Eglise
- Réparation du banc de la Place des Tilleuls : tarif d'une lame de chaise 30,90 € + 75 € de transport par l'entreprise ChallenV, par Arnaud Verchère c'est 25 € la lame en bois rouge.
- Réparation de la plaque à la station d'épuration

Le Conseil Municipal décide :

- De rechercher sur catalogue le prix de chaises et de bancs
- De remplacer les plaques translucides du préau de la salle par des lames de bois
- Plantation à l'Eglise : achat de vivaces, rosiers, pourpiers
- Plaque de la station : la plaque est cassée. Pour la remplacer par une plaque venant d'une entreprise spécialisée c'est environ 4 000 € ou une plaque en inox installée par l'agent communal 1 048 €. Le Conseil Municipal choisit cette solution.

Concernant le projet des arbres fruitiers Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'avoir une subvention maximale de 500 € si le coût est supérieur à 1 000 € avec un minimum de 15 arbres de plantés.

Anthony SOUFFERANT : attention aux guêpes et autres insectes si nous plantons des arbres fruitiers.

Michel JULIEN est pour la plantation d'arbres et la demande de subvention.

Michel BLAQUE : pour la plantation d'arbres et la demande de subvention.

Franck SOUFFERANT : est pour la plantation d'arbres mais pas des fruitiers vers l'agorespace

Jean Birard est pour la plantation d'arbres fruitiers mais des essences locales.

Claire PALLOT est pour la plantation d'arbres fruitiers mais des essences locales.

Monsieur le Maire : prévient des risques de la plantation d'arbres et du travail à effectuer (creuser les trous, risque des insectes, taille des arbres, faire attention pour le passage de la tondeuse).

Le Conseil Municipal est pour la plantation d'arbres.

➤ Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du remerciement de radio Cactus pour le versement de la subvention.

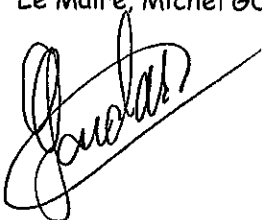
Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du SIVOM Arçon Urbise.

Monsieur le Maire lit le courrier des jardins de Soussilanges. Le Conseil Municipal décide d'inviter le propriétaire à venir à une séance du conseil exposer son projet.

Michel BLAQUE fait un compte rendu de la réunion du journal Domino.

La séance est levée à 23h20.

A Céron, le  
Le Maire, Michel GONDARD



Les secrétaires de séance, Michel JULIEN et  
Anthony SOUFFERANT

